

Nous recommandons instamment la présente déclaration, à ce moment précis de notre histoire, à la considération de nos autorités respectives comme une contribution trilatérale constructive au développement et à la mise en oeuvre de mesures d'intérêt public pertinentes propres à favoriser et à stimuler l'internationalisation de l'enseignement supérieur.

L'amélioration de la collaboration trilatérale vise à la réalisation de la série d'objectifs connexes et se renforçant mutuellement que nous énonçons ci-dessous. Nous nous engageons à faire valoir ces objectifs dans nos pays respectifs, et à mettre en oeuvre, lorsqu'il y a lieu, la série de recommandations et de mesures dont nous avons convenu:

1. développement d'une dimension nord-américaine dans l'enseignement supérieur;
2. promotion de l'échange d'informations sur les questions et sur les expériences d'intérêt commun;
3. promotion de la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur;
4. mise en oeuvre de mesures visant à faciliter la mobilité des étudiants et des professeurs;
5. sensibilisation accrue et suppression des obstacles à la mobilité de façon à donner satisfaction à toutes les parties;
6. promotion d'une collaboration plus solide entre nos établissements ou organisations respectifs et les autorités publiques, entreprises et autres organisations qui ont à coeur la qualité de l'enseignement supérieur;
7. exploration et exploitation du plein potentiel des technologies courantes et nouvelles de gestion et de transmission de l'information à l'appui de notre énoncé d'objectifs.